ARRÊTÉ fixant pour l'année 2022 la tarification du

foyer d'accueil médicalisé « La route du sel » Quartier Bonsour - Vieux chemin de Lambesc 13330 Pélissanne

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Vu k	code	général	des	collectivités	territoriales	:
------	------	---------	-----	---------------	---------------	---

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu les propositions budgétaires du gestionnaire ;

Vu le rapport de tarification;

Sur proposition du directeur général des services,

Arrête

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2022, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement sont autorisées comme suit:

Dépenses: 2 625 069,54 € Recettes: 2 631 781,94 €

Article 2 : Le tarif est calculé en incorporant le résultat déficitaire à hauteur de 6 712,40 €.

Article 3 : Conformément à l'article L. 314-7 § IV bis du code de l'action sociale et des familles, le tarif journalier de l'établissement est fixé à compter du 1er janvier 2022 à :

- 222,03 € pour l'hébergement permanent.
- 148,02 € pour l'accueil de jour.

Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation du tarif de l'année 2023.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 351-1 du code de l'action sociale et des familles, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (TITSS) dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes ou organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Il appartient au gestionnaire d'assurer la diffusion auprès de toute personne physique ou morale intéressée et ce, dans un délai de 15 jours à partir de la date de réception de la notification de cet arrêté.

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20220705-22 24242-AR Date de télétransmission : 05/07/2022 Date de réception préfecture : 05/07/2022

Article 5 : Le directeur général des services, le payeur départemental et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Marseille, le

0 5 JUL 2022

Pour la présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et par délégation la directrice générale adjointe de la solidarité par intérim,

Annie RICCIO

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20220705-22_24242-AR Date de télétransmission : 05/07/2022 Date de réception préfecture : 05/07/2022